**Titre de la séquence ou du projet : EUROCAREX, une plate-forme logistique européenne.**

Thème programme et niveau :3ème – Pourquoi et comment aménager le territoire, « aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes échelles ».

Problématique : Eurocarex est un projet de construction d’un réseau de plateformes logistiques entre des métropoles françaises et européennes reliées par le rail à grande vitesse. Il réunit des acteurs publics (collectivités, Etat français, commission européenne), des acteurs des transports aérien, ferroviaire et du fret multimodal (Air France Cargo, Fedex, SNCF, Géodis)

L’objectif général de travail est d’identifier des métropoles – en fonction du critère de la vitesse- pour implanter des plates-formes logistiques Eurocarex, en remplacement du transport aérien. Dans cette situation-problème, les élèves doivent identifier les quatre métropoles françaises qui pourraient intégrer le réseau européen. Il s’agit aussi de construire des argumentaires présentant les avantages pour les territoires à différentes échelles (locales et aussi dans une perspective nationale et européenne) de l’implantation cet équipement.

On soulignera surtout le rôle de la vitesse comme facteur de sélection des territoires dans un contexte de concurrence entre métropoles.

**Première séance.**

Avant d’étudier la mise en place du réseau Eurocarex, les élèves travaillent sur le réseau de transport français et européen. A l’aide d’une tablette, ils ont dessiné sur **Edugéo** un réseau de transport national et européen de fret ferroviaire qui comprendrait 4 métropoles françaises ainsi que Londres, Amsterdam, Barcelone, Turin, Madrid, Liège et Francfort. Ils s’appuient sur des cartes des réseaux routiers et ferroviaires du territoire national. Les élèves doivent rechercher sur internet les LGV existantes et les projets de grande vitesse européens. En groupe, les élèves proposent des métropoles et réalisent un croquis. Ils rédigent ensuite une synthèse dans laquelle ils présentent les avantages du fret ferroviaire à grande vitesse -en termes de vitesse, de durabilité et d’accessibilité- par rapport à la route et au transport aérien.

L’enseignant introduit le projet, oriente les élèves dans le choix des ressources numériques. Il définit des tâches dans une optique de différenciation. Il met en place et anime l’interface collaborative qui permettra aux élèves de coopérer ( **Padlet –Framapad).**

**Domaine 1** :les langages pour penser et communiquer

« *L'élève s'exprime à l'écrit pour raconter, décrire, expliquer ou argumenter de façon claire et organisée. »*

**Domaine 2** : outils numériques pour créer et échanger  « *mobiliser différents outils numériques*

**Deuxième séance.**

Le travail se fait à l’échelle régionale puis locale. Des sites de villes sont mis en concurrence pour l’implantation des plates-formes. Les groupes réalisent un croquis sur **Edugéo** et rédigent un argumentaire pour défendre les atouts d’une métropole -en lien avec la vitesse et l’aménagement du territoire (utilisation de **Framapad** pour construire leur argumentation –interaction de l’enseignant à distance et en présentiel). La classe participe à un sondage électronique pour retenir le meilleur choix. Les projets sont présentés avec **Storymap** ( diaporama cartographique). L’enseignant produit une synthèse. Le travail de l’enseignant porte principalement sur la gestion de projet. Les tâches sont conçues en lien avec l’accompagnement personnalisé. Le corpus documentaire est déposé sur un Padlet.

**Domaine 2** : Coopération et réalisation de projets

« L'élève travaille en équipe, partage des tâches,».

**Domaine 4** : Démarches scientifiques

« L'élève sait mener une démarche d'investigation».

**Troisième séance.**

Les élèves doivent traiter un des trois scénarios ci-dessous.

1- Vous êtes le commissaire européen aux transports. Vous voulez convaincre le gouvernement français de relancer le projet Eurocarex. Vous devez rédiger une note dans laquelle vous présentez les atouts du projet Eurocarex en soulignant les points suivants : poursuivre la construction européenne – attractivité européenne des métropoles française – aménagement du territoire – rayonnement international de Paris dans la mondialisation avec renforcement du hub aéroportuaire

2- Vous êtes le président du conseil d’administration d’Eurocarex. Vous communiquez à la presse les métropoles retenues. Vous devez expliquer votre choix en invoquant les arguments suivants : vitesse – accessibilité – durabilité – attractivité des métropoles françaises – ouverture à l'Europe.

3- Vous expliquez au secrétaire d’État à l'aménagement du territoire les raisons pour lesquelles des territoires ont été exclus : éloignement des grands axes – absence de LGV – faible accessibilité - attractivité limitée. Rédiger un argumentaire.